



Elodie Saisset & Emmanuelle Joly
NOTAIRES ASSOCIES

PREFECTURE DE HAUTE CORSE
prefecture@haute-corse.gouv.fr

Elodie SAISSET

Notaire

elodie.saisset@saissetjoly.notaires.fr

Emmanuelle JOLY

Notaire

emmanuelle.joly@saissetjoly.notaires.fr

Marie-Ange MORANDINI

Notaire assistant

Diplômé Notaire

Carole KAMINSKY

Formaliste

Brando, le 2 mai 2024

Dossier suivi par
Emmanuelle JOLY
emmanuelle.joly@saissetjoly.notaires.fr

SUCCESSION DOMINICI Agathe Marianne vve CAITUCOLI
1002574 /ES /EJ /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Elodie SAISSET le 26 avril 2024.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°./..Maître Emmanuelle JOLY
Service formalités

Tel. : 04.95.33.24.28

N° Visio : 6130909

Résidence Eden Roc

Erbalunga

2022 BRANDO

COMMUNE DE CAGNANO(20228)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle JOLY, notaire à BRANDO, Résidence Eden Roc 20222 ERBALUNGA, le 26 Avril 2024

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

Un acte de notoriété prescriptive constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, des personnes suivantes :

Monsieur Jean Mathieu **CAÏTUCOLI** , en son vivant retraité, époux de Madame Agathe Marianne **DOMINICI**, demeurant à CAGNANO (20228) Porticciolo.
Né à CAGNANO (20228), le 11 octobre 1923. Marié à la mairie de CAGNANO le 16 Avril 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédé à CAGNANO (20228) (FRANCE) le 26 janvier 1977.

Et

Madame Agathe Marianne **DOMINICI**, demeurant à CAGNANO (20228)
Née à CAGNANO (20228), le 24 mai 1929. Veuve de Monsieur Jean Mathieu **CAITUCOLI** et non remariée. Décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) (FRANCE) le 14 octobre 2022.

DESIGNATION

Sur la Commune de CAGNANO (HAUTE-CORSE) 20228.

Diverses parcelles de terres,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0516	SORBE BND A prendre sur 00 ha 04 a 24 ca	00 ha 02 a 12 ca
B	0518	SORBE BND A prendre sur 00 ha 27 a 55 ca	00 ha 13 a 77 ca
F	0371	PIETRA GROSSA BND A prendre sur 00 ha 18 a 82 ca	00 ha 06 a 28 ca
F	0576	TRIFUNA BND A prendre sur 00 ha 10 a 43 ca	00 ha 05 a 21 ca
G	0986	LOPINAJO BND A prendre sur 00 ha 34 a 69 ca	00 ha 17 a 35 ca
G	1083	RONDINAJA BND A prendre sur 00 ha 83 a 59 ca	00 ha 20 a 90 ca
K	0213	PIANELLO BND A prendre sur 00 ha 02 a 55 ca	00 ha 01 a 28 ca
K	0219	PIANELLO BND A prendre sur 00 ha 07 a 54 ca	00 ha 03 a 77 ca
L	0305	CANAGGIO BND A prendre sur 00 ha 01 a 25 ca	00 ha 00 a 62 ca
L	0453	FONTANICCHIA BND A prendre sur 00 ha 04 a 32 ca	00 ha 02 a 16 ca
L	0879	GROTTA LENZINA BND A prendre sur 00 ha 10 a 24 ca	00 ha 05 a 12 ca
L	1133	LECCE BND A prendre sur 00 ha 20 a 18 ca	00 ha 10 a 09 ca
L	1179	POGGIALE BND A prendre sur 00 ha 08 a 74 ca	00 ha 04 a 37 ca
M	0632	SUARE GROSSA BND A prendre sur 00 ha 00 a 32 ca	00 ha 00 a 11 ca
M	0712	CROCCIATA BND A prendre sur 00 ha 00 a 39 ca	00 ha 00 a 20 ca

Total surface : 00 ha 93 a 35 ca

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 Mars 2017 :

«Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en CORSE et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis : Maître Emmanuelle JOLY (emmanuelle.joly@saissetjoly.notaires.fr)

